

# Adaptation des cochettes : retour d'expériences

**U**ne des thématiques retenues lors du congrès annuel de l'AFMVP (Association Française de Médecine Vétérinaire Porcine) les 3 et 4 décembre 2009 était l'introduction des cochettes de renouvellement.

Une présentation de Anne Goubier (MERIAL) a rappelé l'importance de l'immunologie du système respiratoire et la complexité des phénomènes en jeu, en particulier dans le cas du SDRP et du *Mycoplasme Hypopneumoniae*.

Les deux présentations suivantes ont porté sur les modalités d'introduction de cochettes de haut statut sanitaire, au minimum indemnes de SDRP et de *Mycoplasme* dans des élevages à statut sanitaire plus conventionnel (non assainis, en général positifs *Mycoplasme* et dans certains cas SDRP).

## L'exemple Québécois

Julie MENARD, vétérinaire dans une structure canadienne intégrée de 30 000 truies, a développé les modalités d'introduction de cochettes issues d'élevages négatifs SDRP et *Mycoplasme Hypopneumoniae* dans des élevages de production positifs, afin d'éviter les relances SDRP chez les reproducteurs et également de produire des porcelets indemnes de SDRP. Cette expérience canadienne est difficilement applicable en l'état en France, en raison d'une structure d'élevage très différente de la nôtre : très grande taille d'élevages et élevages multisites (maternité, post-sevrage et engraissement sur des sites séparés avec des sites de post-sevrage et d'engraissement conduits en tout plein-tout vide total). Par contre, l'approche de Julie MENARD est riche d'enseignement et peut nous apporter des éléments de réflexion et des perspectives dans notre gestion de l'acclimatation des reproducteurs.

Les futures cochettes sont élevées dès 20 kg dans des bâtiments « d'acclimatation » séparés du site receveur. La première étape dure 55 jours, dans une salle conduite en tout plein-tout vide, et consiste à exposer les cochettes, dès leur arrivée, à la souche de SDRP présente dans l'élevage récepteur (Schéma 1). Cette « immunisation naturelle » se fait avec une ou plusieurs des trois pratiques suivantes :

- Mise en contact avec des broyats de poumons de porcelets présentant des lésions respiratoires causées par le SDRP (analyse PCR positive),
- Séro-immunisation avec des sérums d'animaux en phase virémique,
- Mise en contact avec des truies de réforme présentant de la toux.

A l'issue de cette période, la réussite de l'immunisation est vérifiée par PCR et les futures cochettes passent alors dans une salle attenante, dite de récupération, pendant une durée de 80 jours.

Ces animaux sont ensuite transférés dans un bâtiment d'isolement sur le site receveur et y restent jusqu'à 230 jours d'âge. Les cochettes sont alors introduites dans l'élevage receveur, mais elles sont encore conduites dans des salles gestante et maternité qui leur sont dédiées. Elles ne sont donc mélangées aux multipares qu'après leur première mise-bas.

Pour la gestion du *Mycoplasme*, le principe de conduite des cochettes est le même, mais s'y ajoute trois rappels de vaccin *Mycoplasme* à 45 jours, 180 jours et au cours de la première gestation.

Ce principe d'une quarantaine longue et d'une adaptation très précoce au microbisme (20 kg) permet l'introduction de cochettes à



## Résumé

L'une des thématiques du congrès de l'AFMVP était les modalités d'introduction des cochettes de renouvellement de haut statut sanitaire (indemnes de SDRP et de *Mycoplasme*) dans des élevages à statut sanitaire conventionnel. L'expérience d'une structure canadienne de 30 000 truies a été présentée, notamment les modalités permettant d'éviter les relances SDRP chez les reproducteurs et de produire des porcelets indemnes de SDRP.

Pour permettre une introduction optimale des cochettes, les conditions de quarantaine doivent être optimisées : durée, confort, adaptation...

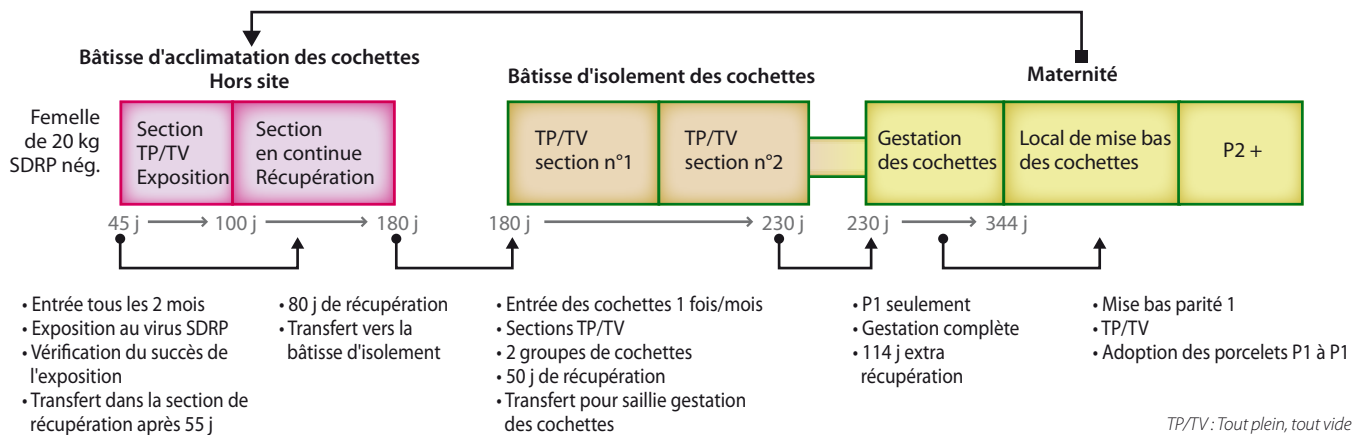
L'introduction de cochettes à haut niveau sanitaire dans des élevages conventionnels demande de bien connaître le différentiel sanitaire entre les deux troupeaux et de prévoir des mesures de gestion adaptées.

Dans le cas du SDRP, il a été montré sur la base de cas concrets que l'acclimatation des cochettes doit se faire en quarantaine par vaccination et/ou immunisation naturelle par contact avec des animaux excréteurs (ou organes d'animaux excréteurs).

La durée de la quarantaine peut être allongée à 9 voire 12 semaines d'âge.

Isabelle CORRÉGÉ  
Anne HÉMONIC

## Exposition homologue au virus SDRP



**Schéma 1 : Programme d'acclimatation et d'isolement des cochettes au virus de SDRP**

statuts sanitaire et immunitaire stabilisés et évitent toute relance lors du mélange avec le troupeau receveur.

### L'exemple français

La deuxième présentation de Dominique MARCHAND, vétérinaire conseil de CAP 50, s'intéressait à l'introduction des cochettes produites par des élevages de multiplication à très haut niveau sanitaire (obtenu après peuplement-dépeuplement et à partir d'un sélectionneur sous air filtré et peuplé avec des animaux issus d'hystérectomie) dans des élevages de production à statut sanitaire conventionnel.

Pour permettre une introduction optimale de ces animaux, les conditions de quarantaine doivent être optimisées (durée, confort, adaptation,...). Les animaux sont également vaccinés chez le multiplicateur *Mycoplasma Hyopneumoniae* et parfois *Haemophilus parasuis*. Si l'élevage receveur est positif SDRP, la durée de quarantaine est allongée à 9 voire 12 semaines et les cochettes sont vaccinées SDRP.

Aujourd'hui, la majorité des producteurs CAP 50 est approvisionnée en animaux de ce type, avec l'absence de problème sur les cochettes ou dans l'élevage receveur dans 80 % des cas. Pour les 20 % restant, les problèmes rencontrés se sont résolus au bout d'environ 6 mois.

Cette thématique de l'adaptation des cochettes a également été abordée à partir de 4 cas concrets rencontrés en France et discutés avec les participants. Les éléments qu'il convient de retenir de cette journée sont :

1. L'importance de la bonne gestion de l'introduction des cochettes sur l'état sanitaire de l'élevage receveur. Lorsque des problèmes apparaissent, les répercussions peuvent avoir lieu sur les performances de reproductions mais également sur les animaux produits et ce jusqu'à la phase d'engraissement.
2. L'importance des conditions de quarantaine : durée, confort, acclimatation des animaux, conduite en tout plein-tout vide avec nettoyage-désinfection,...

3. L'introduction des cochettes à haut niveau sanitaire dans des élevages conventionnels est possible, sans problèmes sanitaires sur ces cochettes et dans l'élevage receveur, à condition de bien connaître le différentiel sanitaire entre les deux troupeaux et de prévoir des mesures de gestion adaptées (conduite de la quarantaine, acclimatation, vaccination,...). Ceci peut même conduire dans certains cas à une éradication du virus SDRP.

4. Dans le cas du SDRP (cochettes négatives introduites dans un élevage positif), l'acclimatation des cochettes doit se faire en quarantaine par vaccination et/ou immunisation naturelle par contact avec des organes issus d'animaux excréteurs ou des animaux excréteurs. Dans ce cas, le statut des truies de réforme est trop incertain et il est préférable de choisir comme animaux contacts des porcelets de 9 semaines d'âge. La durée de la quarantaine doit également être allongée à 9 voire 12 semaines d'âge. ■

En savoir plus :  
Acte du congrès  
annuel de l'Association  
Française de Médecine  
Vétérinaire Porcine,  
3, 4 décembre 2009,  
p19 à 25, p27 à 30.

Contact :  
isabelle.correge@ifip.asso.fr